



L'AUTORITE PARENTALE : BIEN EN COMPRENDRE LES MECANISMES POUR MIEUX LA RESPECTER

MERCREDI 6 AVRIL 2022
DE 9:30 A 12:30
CONFERENCE EN DISTANTIEL

PRE-REQUIS

- ▶ Aucun prérequis nécessaire.

OBJECTIFS DE LA CONFERENCE

- ▶ Détailler les subtilités de l'autorité parentale et de son exercice pour permettre aux professionnels d'intervenir dans le respect des droits de l'enfant et de ses parents.
- ▶ Établir la différence entre l'autorité parentale et l'exercice de l'autorité parentale.
- ▶ Reconfigurer le vocabulaire (garde, déchéance, etc.).
- ▶ Expliquer les mécanismes d'acquisition, de suspension et de retrait de l'autorité ou de son exercice.
- ▶ Développer les situations particulières des couples séparés et des enfants placés.
- ▶ Rappeler que l'intérêt de l'enfant doit toujours être pris en considération, et qu'il est prioritaire.
- ▶ Clarifier l'autorité parentale au quotidien (décharges, inscriptions, autorisations, etc.).

CONTENUS DE LA CONFERENCE

L'autorité parentale est le lien juridique qui relie l'enfant à ses parents : elle leur attribue des droits et des devoirs, garanties de leur liberté éducative, mais aussi des obligations et des interdictions, dont le non-respect est passible d'une sanction pénale.

Jusqu'à la majorité ou l'émancipation de l'enfant, ils exercent une mesure éducative appelée « minorité », qui leur permet de l'élever, de l'éduquer, et leur impose de le protéger.

Lorsque la mesure est défailante, lorsqu'elle ne s'exerce pas dans l'intérêt de l'enfant, une assistance éducative, administrative ou judiciaire, a vocation à être mise en place, pour – comme son nom l'indique – assister les parents dans leur rôle éducatif.

Maîtriser les réalités et les subtilités de l'autorité parentale est nécessaire pour l'exercer dans le respect des droits de l'enfant (et de l'autre parent en cas de séparation) ; en comprendre les mécanismes est indispensable pour intervenir, en tant que professionnel, sans bafouer les droits de l'enfant ou ceux de ses parents.

Les réformes successives ont mis les parents à égalité, même après un divorce, désormais « sans incidence » sur l'autorité parentale et son exercice : la « garde de l'enfant » a disparu depuis 25 ans, le droit de visite et d'hébergement n'est plus qu'indicatif, de nombreux parents continuent pourtant à le considérer comme absolu, alors qu'il cristallise les incompréhensions et attise les conflits.

Cette conférence s'adresse aux professionnels de l'enfance, de la petite enfance, de l'éducation et de la jeunesse, mais aussi aux parents et à ceux qui envisagent de le devenir, aux enfants, aux grands-parents et aux beaux-parents. Elle fait le point sur les réformes successives, et répond de manière concrète à des questions essentielles sur la fessée (qui n'est toujours pas interdite), les vaccinations et l'accès aux soins, les droits des tiers et les actes usuels, les autorisations diverses et la double signature, qui est rarement obligatoire.

V2 29.12.2021



Datadock n° 0008129
Organisme de formation 11750205875
SIRET 784 361 222 000 10

Pour toute information complémentaire, vous pouvez prendre contact avec
le Pôle Formation/LFSM au 01 42 66 20 70
ou par mail pole.formation@lfsm.fr

Conférence

Elle aborde la question de l'autorité parentale sur l'enfant placé et rappelle aux professionnels que le juge des enfants (dont les décisions ne s'imposent pas au JAF : c'est le contraire) n'a en matière d'exercice de l'autorité parentale aucune compétence, ce qu'ils ont parfois du mal à entendre.

METHODES PEDAGOGIQUES

- ▶ Apports théoriques, interactivité, échanges sur les expériences.

INTERVENANT

Pierre-Brice Lebrun enseigne le droit dans le secteur social, sanitaire et médico-social. Il intervient à l'École Nationale de la PJJ et à l'École des psychologues praticiens (EPP Paris). Il est l'auteur de nombreux ouvrages juridiques, dont *La protection de l'enfance* (Dunod, coll. Aide-mémoire, 2020) et *Droit à l'usage des psychologues* (Dunod, coll. Aide-mémoire, 2019), ainsi que le récent *Droit en action sociale et médico-sociale* (Dunod, coll. Aide-mémoire, 2021). Il a coordonné la rédaction du *Grand dictionnaire de la petite enfance*, dont il a rédigé les entrées juridiques (Dunod, seconde édition, 2021).

PUBLIC DESTINATAIRE

- ▶ Acteurs de l'enfance, de la petite enfance, de l'éducation et de la jeunesse, de l'action sociale et médicosociale, de la santé, de la famille.
- ▶ Parents, beaux-parents, grands-parents, enfants.

DUREE

- ▶ 1 conférence de 3 heures de 9h30 à 12h30 en distanciel.
- ▶ Après validation de votre inscription, nous vous enverrons un lien et un code d'accès pour suivre cette conférence à distance.

LIEU

- ▶ Conférence en ligne – possibilité de poser des questions et d'obtenir des réponses.
- ▶ Connection avec ou sans caméra sur la plateforme Zoom.

COUT

- ▶ 40 euros.

DELAI D'ACCES

Inscription possible dans la limite des places disponibles et jusqu'à 2 jours ouvrés avant la date de la conférence.

MODALITES D'EVALUATION

La dimension d'évaluation formative est présente tout au long de la conférence par les retours des participants. A l'issue de celle-ci, la dimension d'évaluation sommative est faite sous forme orale et écrite. Les participants sont invités à faire une évaluation à chaud avec l'intervenant, puis à remplir une fiche d'évaluation, qui donne lieu à une synthèse globale.

ACCESSIBILITE

La Ligue Française pour la Santé Mentale est soucieuse d'accueillir au mieux tous les publics et porte une attention particulière aux personnes en situation de handicap.

Si vous êtes concerné, prenez attache avec notre référente Farah ZOHRY, lfsm@orange.fr ou 01 42 66 20 70

V2 29.12.2021



Datadock n° 0008129
Organisme de formation 11750205875
SIRET 784 361 222 000 10

Pour toute information complémentaire, vous pouvez prendre contact avec le Pôle Formation/LFSM au 01 42 66 20 70 ou par mail pole.formation@lfsm.fr